



Règlement du Challenge 3V



Le challenge des 3V regroupe deux épreuves distinctes, un challenge court et un challenge long, et se déroule sur trois courses entre avril et octobre 2023.

- 15 avril 2023 : La Tournée de Vineuil
- 11 juin 2023 : La Théopolitaine
- 15 octobre 2023 : Le Trail du Château à Valençay

Le challenge court consiste à participer aux trois petites distances : 5km de la Tournée de Vineuil, 5km de la Théopolitaine et 7km du Trail du Château.

Le challenge long consiste à participer aux trois distances les plus longues : 13km de la Tournée de Vineuil, 14km de la Théopolitaine et 18 km du Trail du Château.

Pour figurer au classement général définitif, chaque coureur devra avoir participé aux trois épreuves courtes ou aux trois épreuves longues.

Chaque coureur s'engage à respecter le règlement de chacune des courses.

En cas d'égalité de points, un tirage au sort sera effectué.

Inscriptions

Le coureur peut s'inscrire au Challenge sur Courir 36 jusqu'au 14 avril 2023 pour bénéficier d'une remise de 1 euro sur chaque course et n'aura pas de frais bancaire supplémentaire. **Le règlement doit se faire obligatoirement en ligne pour valider l'inscription.**

Tout coureur qui participe, soit aux trois petites courses, soit aux trois longues, est automatiquement classé.

Attribution des points et classement

Un seul barème de points pour toutes les catégories : pour chaque course, le coureur reçoit un nombre de points correspondant au nombre de participants et dégressif par rapport à sa place d'arrivée. (Ex : pour 100 arrivants, le premier reçoit 100 points, le deuxième reçoit 99 points...)

Les résultats des épreuves, les classements provisoires et finaux du Challenge 3V seront disponibles dans les jours suivants les épreuves, sur Courir36.

Récompenses

Le premier homme et la première femme seront récompensés sur le challenge court et sur le challenge long (trophées + lot)

Un homme et une femme seront tirés au sort sur chaque challenge et récompensés.

Lieu de remise des récompenses sera communiqué ultérieurement.

Les lots comprenant de l'alcool ne seront pas remis aux mineurs.

Les épreuves se dérouleront selon les conditions sanitaires en vigueur au moment des compétitions.

Tout engagement est ferme et définitif, aucun remboursement ne sera effectué si absence le jour de la course, sauf dans le cas où l'athlète est dispensé pour cause de maladie (attestation par un médecin).